



Le 15 octobre 2024

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 15 octobre 2024 à 16h30, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Sonia Fontaine - maire
Serge Bédard - district #1
Samuel Champagne - district #3
Patrick Beauchamp - district #4
Barbara Legault - district #5
Chantal Chartrand - district #6

Absence motivée :
Richard Handfield - district #2

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1- Aucun
- 4.- **CORRESPONDANCE**
 - 4.1- Aucun
- 5.- **RÈGLEMENTS**
 - 5.1- Aucun
- 6.- **PROJETS DE RÉOLUTIONS (PAR SERVICE)**
 - 6.1- Dépôt de la pétition accompagnant le mémoire sur la modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations
- 7.- **RAPPORTS**
 - 7.1- Aucun
- 8.- **VARIA**
 - 8.1- Aucun
- 9.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 9.1- Aucun
- 10.- **COMMUNICATION DU MAIRE**
 - 10.1- Aucun
- 11.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**
 - 11.1- Aucun



12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'À 16h30, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-188

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-189

DÉPÔT DE LA PÉTITION ACCOMPAGNANT LE MÉMOIRE SUR LA
MODERNISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN MILIEU HYDRIQUE, DONT
LES ZONES INONDABLES, ET DE L'ENCADREMENT DES OUVRAGES DE
PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE la pétition accompagnant le mémoire sur la modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations soit déposée au Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-10-190

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 16h32, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation


SONIA FONTAINE, maire


CHANTAL PILON, directrice générale